



# Pour quelles instances vais-je voter le 6 décembre 2018 ?

	CTM	CTR (1)	CT BDD ou CTAC	CAPC	CAPL	CAPSO	CCPU	CT ICT TCT
Adjt Adm	*	*	*	*	*			
SA	*	*	*	*	*			
AAE	*	*	*	*				
Administrateur civil	*	*	*	*				
ATMD	*	*	*	*	*			
TSEF	*	*	*	*	*			
IEF	*	*	*	*				
ingenieur de travaux maritimes	*	*	*	*				
ASS	*	*	*	*				
CTSS	*	*	*	*				
AS/ASHQC	*	*	*	*	*			
TPC	*	*	*	*	*			
PCRMT	*	*	*	*				
ICSGS	*	*	*	*				
infirmier de la défense	*	*	*	*				
cadre de santé	*	*	*	*				

(1) certains personnels civils ne relient d'aucun CTR

(2) les représentants aux CT de CMG, aux CHSCT et aux comités sociaux sont désignés par les organisations syndicales selon leurs résultats

**le 6 décembre 2018, votez UNSA Défense**



# Pour quelles instances vais-je voter le 6 décembre 2018 ?


	CTM	CTR (2)	CT BDD ou CTAC	CAPC	CAPL	CAPSO	CCPU	CT ICT TCT
ANT D1949	*	*	*				*	
Berkani	*	*	*				*	
loi 84-16	*	*	*				*	
ICT/TCT	*	*	*					*
OE	*	*	*			*		
OE CE	*	*	*			*		
TSO	*	*	*			*		

(1) certains personnels civils ne relevent d'aucun CTR

(2) les représentants aux CT de CMG, aux CHSCT et aux comités sociaux sont désignés par les organisations syndicales selon leurs résultats

## le 6 décembre 2018, votez UNSA Défense

# Quelques points de vigilance pour voter le 6 décembre 2018 ?



Il ne sera ouvert une urne pour un scrutin dans le bureau de vote dont vous relevez que s'il y a **plus de 50 votants à ce scrutin**.

Si tel le cas, **POUR CE SEUL SCRUTIN**, vous serez appelé à voter par correspondance.

Les votes par correspondance doivent parvenir à la section de vote le 6 décembre 2018 avant l'heure de clôture du scrutin. Les enveloppes qui parviennent à la section de vote dans le respect des délais et à l'heure sont valables si elles sont fermées, qu'elles soient affranchies ou non, que le timbre soit obstrué ou non.

Pour les autres, vous devrez vous **déplacer au bureau de vote**



Pour la **1<sup>ère</sup> fois**, le ministère des armées expérimente le **vote électronique**. **Sont concernés les agents votant pour :**

- le CT de la BDD de Tours,
- la CAPC des administrateurs civils.

Le vote électronique sera possible **du lundi 3 décembre 2018, à 10 heures, au jeudi 6 décembre inclus, à 15h** (heure de Paris). Le vote électronique permet de voter, à toute heure et au moyen de tous supports connectés à internet (téléphone portable, tablette, ordinateur personnel ou professionnel) et sur le kiosque à voter situé dans l'établissement pendant **les 4 jours d'ouverture du scrutin**.